

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 AVRIL 2019**

Délibération : **N° 2019-04- 61**
 OBJET : **BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS FONCIERES**
ANNEE 2018
 Nomenclature : 3.5.11

En exercice : 29 membres
Présents : 21
Pouvoirs : 6
Absents : X
Votants : X

Délibération comportant :

Annexe : 2019 04 61 -
 ANNEXE Bilan acquisitions
 cessions 2018.pdf

Le un avril deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt deux mars deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENEC

Les membres ayant donné un pouvoir :

Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE, Valérie ROBERT donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Hélène JALIN donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Les membres absents : Lionel BROSSAULT, Gwénola LEBRETON

Rapporteur : Monsieur Philippe LEBASTARD

Vu la loi N° 95-127 du 8 février 1995 visant à apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités,

Considérant la présentation faite en commission Aménagement le 20 mars 2019,

Il est exposé ce qui suit :

Chaque année, le bilan des acquisitions et des cessions immobilières doit faire l'objet d'une délibération, qui est annexée au compte administratif.

Le bilan pour l'année 2018 est joint en annexe.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'APPROUVER le bilan des acquisitions et cessions foncières de l'année 2018 tel qu'annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 01 avril 2019
 Le Maire, Alain ROYER.

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20190401-2019-04-61-DE
 Date de télétransmission : 03/04/2019
 Date de réception préfecture : 03/04/2019